



CGPI

La FECIF alerte Michel Barnier sur le caractère discriminatoire et anti-démocratique de l'interdiction des rétrocessions de commissions

Anne Simonet - 23/02/2012

La Fédération européenne des conseils et intermédiaires financiers (FECIF) a fait part à Michel Barnier de son inquiétude quant à la position inflexible, selon elle, de la Commission européenne sur l'interdiction des commissions pour les conseils en investissements indépendants. Son président, Vincent Derruder, souligne qu'il n'y a pas d'autres exemples dans le passé d'une interdiction imposée par la Commission européenne à un secteur afin d'obtenir une rémunération adéquate pour un travail exécuté conformément à une réglementation déjà stricte. Il propose une obligation de divulgation du type de rémunération applicable à la transaction et / ou au service. « Une telle disposition permettra de protéger le consommateur contre l'effet de tout conflit d'intérêt potentiel car il n'y aura pas d'ambiguïté sur le statut de l'intermédiaire. » Il souligne également l'importance d'assurer une protection égale des investisseurs, quel que soit le type d'intermédiation qu'ils utilisent. « Une information appropriée est un élément important de la réglementation sur la protection des investisseurs. A l'inverse, la sur-réglementation d'un secteur déjà sous surveillance difficile semble dénuée de sens. » La FECIF partage ainsi la position commune des associations professionnelles françaises qui ont dernièrement échangé sur les actions menées pour sauver le modèle économique des CGPI et relaye également la lettre de la CNCIF adressée à François Baroin sur le même sujet.

Cet article a été imprimé depuis le site www.agefi.fr

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2012